

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AOUT 2015

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille quinze, le sept août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, Mme PILLOT-DUPUIS Laurence adjoints
M. DESFORGES Damien, Mme PECHER Arlette, MM. GUERINEAU Jean-Pierre,
PASQUET Pascal, Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine, MM. BOURY Edouard,
DEVAUX Fabrice, REDON Stéphane, DESIRE Serge, Mme DOUARD Maryline.

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Marie-Laure LUC-ROQUEFORT pouvoir à
Mme PECHER Arlette (jusqu'à 21h)

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 juin 2015, le Conseil de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère a décidé d'étendre les compétences de la CDC à la compétence PLUI, PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; à cet effet, l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes doit être modifié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter le transfert volontaire de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale et la modification de l'article 2 des statuts de la communauté de Communes afin de l'intégrer dans les compétences obligatoires « aménagement de l'espace communautaire ».

III- DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes en salle d'accueil périscolaire multi-activités, Monsieur le Maire propose d'aménager les abords extérieurs de façon à créer un espace accueillant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire ces travaux au budget 2016, et autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame la députée Isabelle BRUNEAU.

IV- PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que l'agent actuellement à mi-temps thérapeutique sera réintégré à plein temps le 11 octobre 2015, toutefois son poste devant être aménagé, il sera rattaché au service périscolaire. Le contrat destiné à la surveillance périscolaire ne sera donc pas

reconduit. Cependant, il est nécessaire de renouveler les contrats des personnes chargées de l'entretien des locaux municipaux sous la forme de CUI-CAE.

De plus, les contrats des animateurs de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires seront renouvelés jusqu'au 5 juillet 2016.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Arrivée de Marie-Laure Luc-Roquefort à 21h.

V- PROJETS POUR LE F.A.R.

Monsieur le Maire explique aux Conseillers municipaux qu'il conviendra lors de la prochaine réunion fixée le 11 septembre d'exprimer les vœux pour les dossiers à inscrire dans le cadre du Fonds d'Action Rural du Conseil départemental.

VI- ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

- Achat de terrain à bâtir : suite à un entretien le 10 juillet dernier, les propriétaires du terrain envisagé ont donné leur accord pour la vente d'une partie de la parcelle. Il convient maintenant de définir l'emprise souhaitée et d'évaluer les dépenses pour l'approche des différents réseaux.
- Maison médicale : Une réunion de travail se tiendra le 14 septembre prochain avec l'ensemble des acteurs du projet.
- Accueil périscolaire multi-activités : la consultation des entreprises va être lancée le 1^{er} septembre, pour une réception des plis le 22 septembre. La commission d'appel d'offre se réunira le 23 septembre à 14h30, pour l'ouverture des plis. Les travaux devraient débuter le 15 novembre 2015 (en septembre, les associations seront réunies afin d'anticiper leurs besoins en salle pour les manifestations à venir).

VII- OPERATION ZERO PESTICIDE

Le Pays de La Châtre souhaite engager sur la période 2015/2016 une opération « zéro pesticide » dans le cadre du contrat régional de 3^{ème} génération. Il s'agit d'une opération à titre expérimental sur plusieurs communes volontaires du Pays conduisant progressivement vers une démarche « zéro pesticide ». Ce sujet sera traité au conseil du 11 septembre.

VIII- DON AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque de 20 € a été remis par M. DESBRANDES à la commune en remerciement de l'hébergement qui lui a été proposé lors de la randonnée des maîtres sonneurs, le 5 juillet. Ce chèque sera versé au CCAS.

IX- INSTALLATION DE LA REPRESENTATION SCULPTURALE DE FRANÇOIS LE FACTEUR ET SON VELO REALISÉE PAR M. SONNET

Dans le concept, « rien ne se perd, tout se récupère », M. Sonnet a réalisé avec des objets de récupération François le facteur et son vélo. Il souhaite en faire don à la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident d'accepter l'œuvre et vont réfléchir à un lieu pour la recevoir.

X- REMERCIEMENTS DIVERS

L'association « Sur les pas des maîtres sonneurs » remercie le conseil municipal et le service technique pour l'aide apportée les 4 et 5 juillet.

L'association AAPPMA le Vairon remercie pour la subvention attribuée par la commune en 2015.

Parole aux adjoints :

Christian Perrot informe les membres du Conseil municipal que fin juin, les prévisions budgétaires 2015 étaient respectées puisque le taux de réalisation des dépenses était de 58%.

AGENDA :

14 et 15/08/2015-21h30 : Jours de nuit « Itinéraire de rêves »

26/08/2015-11h : Visite du service instructeur urbanisme du SDEI

03/09/2015 – 20h : spectacle « des arts, des ânes et des hommes » sous la halle

04/09/2015 -17h et 20h30 : projection « La Petite Fadette » à la Maison de Jour de fête

06/09/2015 : Voyage à Vassivière organisé par ULISS

11/09/2015-20h : Conseil municipal

02/10/2015-20h : Conseil municipal

06/11/2015-20h : Conseil municipal

11/12/2015-20h : Conseil municipal

Fin de séance : 23h30

Le Maire,
F. DAUGERON



F. Daugeron